

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DE ROMANS SUR ISÈRE DU 19 NOVEMBRE 2018

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Carole MICHELON, Damien GOT, Alain DONES, Frédéric JUVENET, Jean-Louis ROBY, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Marie-Noëlle BARBIER, Nathalie LENQUETTE, Stephan MARGARON, David ROBERT, Alexia GIRAUDET, Charly SEEL, Bruno DERLY, Denis DONGER, Isabelle PAGANI, Alain PUPEL, Bernard PINET, Martine CAVASSE

Procurations :

Franck ASTIER à David ROBERT, Edwige ARNAUD à Jeanine TACHDJIAN, Magda COLLOREDO BERTRAND à Marie-Hélène THORAVAL, Catherine ACAMPORA à Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Nadia OUTREQUIN à Berthe FACCHINETTI, Stéphanie EGLÈNE à Charly SEEL, Pierre PIENIEK à Isabelle PAGANI, Brigitte DELHOMME à Alain PUPEL

Absents :

Samir BOUDJOGHRA, Raphaël BERTRAND, Luc TROUILLER, Cléo DELON, Latifa CHAY, Jean-Marc DURAND

A 18h 30, le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Sur la proposition de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Monsieur Charly SEEL est désigné(e) à l'unanimité, secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour du présent conseil est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibération n° DELI2018_154 Objet : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Romans-sur-Isère
Rapporteur : Philippe LABADENS

Exposé :

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L-151-5 et L-153-12 relatifs au contenu et à la mise en débat du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08/07/2013, mis à jour le 18/07/2013 et modifié les 19/09/2016 et 18/12/2017 ;
Vu la déclaration de projet de l'extension de Délifrance emportant mise en compatibilité approuvée le 24/09/2018 ;

Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 24/09/2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mars 2018 prescrivant la révision du PLU de Romans-sur-Isère ;

Vu la version de travail du PADD annexé à la présente délibération ;

A la suite de la prescription de la révision du PLU, le diagnostic territorial de la commune a été réactualisé par l'Agence d'urbanisme de Lyon avec l'appui des services de la Ville. Des ateliers ont été organisés avec des professionnels, partenaires, associations et habitants pour partager les informations et la perception des enjeux.

La formalisation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la seconde étape de la révision. Pièce essentielle du PLU, le PADD donne les orientations politiques d'où découleront ensuite le choix des secteurs à développer ou renouveler, les changements de zonage et de réglementation.

Du fait de son importance dans le processus de révision du PLU, un débat est prévu par la loi sur le contenu du PADD. Il fera l'objet d'une réunion publique. Ce débat sans vote sera retranscrit dans le procès-verbal du conseil municipal, lui-même publié sur le site internet de la Ville.

Quatre orientations générales sont proposées :

1. Développer une économie diversifiée en utilisant pleinement le potentiel de Romans-sur-Isère,
2. Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux besoins en logements,
3. Garantir un cadre de vie de qualité et le bien-être des habitants, notamment en préservant les qualités environnementales de la commune,
4. Assurer une mobilité performante et durable, au service de l'attractivité et de la qualité de vie.

Le projet de territoire vise à conforter Romans-sur-Isère dans son rôle de polarité à l'échelle du bassin de vie. Le centre-ville tient une place importante dans le projet, car il a vocation à devenir une locomotive pour le développement de l'ensemble de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte qu'un débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables s'est tenu en la séance du conseil municipal du 19 novembre 2018.

M. Laurent GIRARD de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise fait la présentation suivante :



Révision du Plan Local d'Urbanisme

ROMANS-SUR-ISÈRE

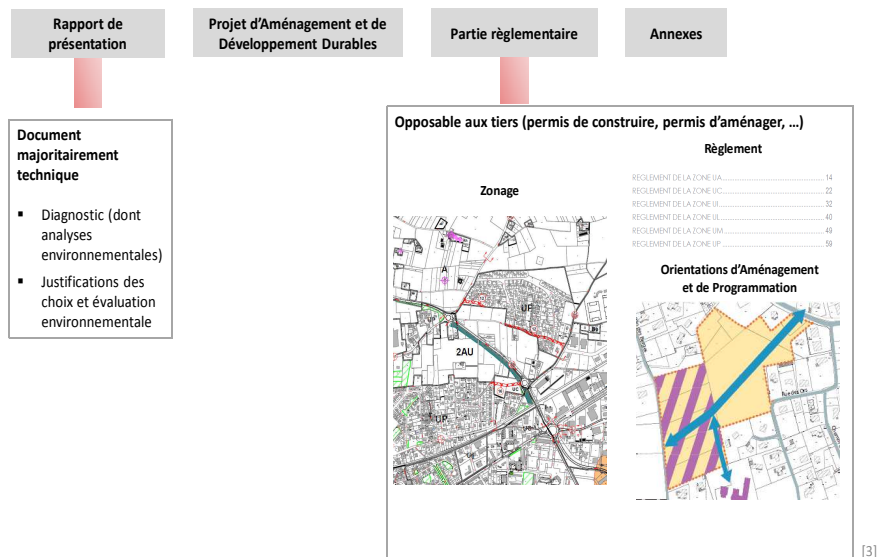
**DÉBAT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

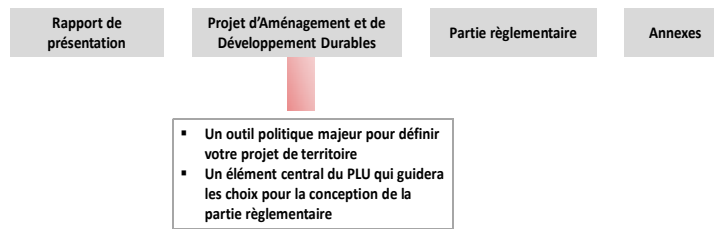
Introduction : Le débat du PADD dans la démarche de révision du PLU

2

Les pièces constitutives d'un Plan Local d'Urbanisme



Le rôle du PADD au sein du PLU et l'intérêt du Débat



- Le débat sur le PADD est un temps fort du déroulé de la procédure de révision du PLU. Il permet à l'ensemble des élus de partager les ambitions du projet de territoire
- A ce stade de la procédure, il ne s'agit pas de valider le document (celui-ci pourra encore évoluer au fil du déroulé de la procédure)

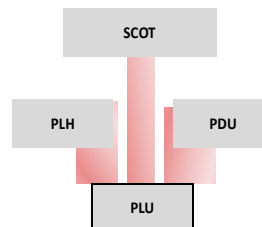
[4]

Une nécessité d'intégrer les documents de rang supérieur dans le futur PLU

> Schéma de Cohérence Territoriale - Scot (2016)

> Programme Local de l'Habitat (février 2018)

> Plan de Déplacements Urbains (2015)



5

Une première version du PADD soumise au débat

Un document issu d'une large concertation

- 26 mars 2018 : mise en révision du PLU
- Mai 2018 : 4 ateliers projet de territoire associant les élus et techniciens de la commune, les personnes publiques associées et la société civile.
- Juin 2018 : atelier de travail avec les conseillers de quartier
- Juin et Octobre 2018 : 2 comités de pilotage permettant de stabiliser une première version du Projet de territoire

Une première version qui a vocation à évoluer

- Une première version, la plus précise possible, afin de faciliter les échanges autour de propositions concrètes
- Un document de travail, qui a vocation à évoluer au fil du temps de la mise en œuvre de la procédure et en fonction des échanges avec les élus et les partenaires.



6

Présentation et échanges autour des 4 axes du projet de territoire :

1. Développer une économie diversifiée en utilisant pleinement le potentiel de Romans-sur-Isère
2. Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux besoins en logements
3. Garantir la qualité du cadre de vie et le bien-être des habitants, notamment en préservant les qualités environnementales de la commune
4. Assurer une mobilité performante et durable, au service de l'attractivité du territoire et de la préservation de la qualité du cadre de vie

7

1. Développer une économie diversifiée en utilisant pleinement le potentiel de Romans-sur-Isère

- Soutenir le développement économique, industriel et tertiaire, pour soutenir la création d'emplois
- Structurer l'armature commerciale existante en priorisant le renforcement du centre-ville

1. Développer une économie diversifiée en utilisant pleinement le potentiel de Romans

Soutenir le développement industriel et tertiaire pour assurer

la création d'emplois

 Acquisitifs directs et étendus la zone d'activités des Adalanges

 Choix pour permettre le développement industriel et tertiaire

 Favoriser le développement de l'offre tertiaire

 sur le secteur Rochegale / Viscont d'Indy

 Développer l'offre tertiaire du centre-ville

 en s'appuyant sur ses atouts

Structurer l'armature commerciale en priorisant le renforcement

du centre-ville

 Conforter et développer le commerce dans le centre-ville et l'offre

 de proximité des quartiers



1. Développer une économie diversifiée en utilisant pleinement le potentiel de Romans-sur-Isère

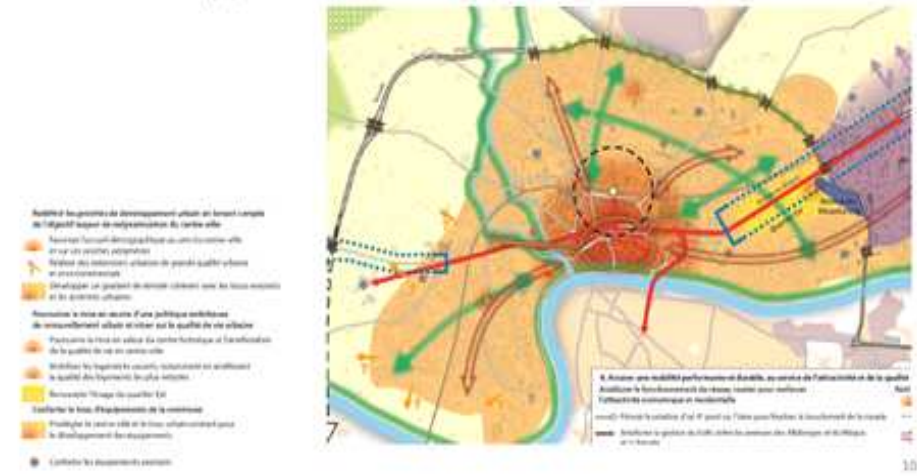
- Favoriser le développement touristique notamment en valorisant les qualités patrimoniales et paysagères, ainsi que les activités présentes en centre-ville
- Conforter l'activité agricole en limitant les extensions urbaines

- Favoriser le développement touristique notamment en valorisant les qualités patrimoniales et les activités du centre-ville
-  Améliorer la visibilité et la connexion des sites touristiques
 -  Favoriser le développement d'une offre d'hébergement touristique et d'affaires
 -  Conforter l'activité agricole en limitant les extensions urbaines



2. Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux besoins en logements

- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de renouvellement urbain ambitieuse et soutenir le dynamisme du centre-ville (commerces, services...)
- Répondre aux besoins des habitants en matière de logement et assurer un parcours résidentiel
- Miser sur la qualité du cadre de vie au cœur de la ville et redéfinir les priorités de développement urbain
- Conforter le tissu d'équipements de la commune



3. Garantir un cadre de vie de qualité et le bien-être des habitants, notamment en préservant les qualités environnementales de la commune

- Préserver l'environnement et renforcer la qualité du cadre de vie du territoire
- Intégrer la prévention des risques et la gestion des nuisances au cœur des enjeux de développement urbain
- Favoriser la transition énergétique afin de lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de vie des ménages



4. Assurer une mobilité performante et durable, au service de l'attractivité du territoire et de la qualité du cadre de vie

- Améliorer le fonctionnement du réseau routier pour préserver l'attractivité économique et résidentielle
- Requalifier les entrées de ville et valoriser les axes de découverte des qualités du territoire
- Apaiser la circulation dans les espaces fortement urbanisés et développer la pratique des modes doux
- Renforcer l'offre de transports en commun et conforter l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis

Améliorer le fonctionnement du réseau routier pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle

→ Prévoir le contenu d'un PADD pour faciliter le financement de la route
→ Assurer la gestion de la route, en lien avec les services des Régions et de l'Etat

Requalifier les entrées de ville et valoriser les axes de découverte du territoire

→ Requalifier particulièrement les entrées de ville de St-Jean

→ Valoriser les bords de la route et les points d'entrée de la commune

→ Assurer la praticabilité de la route par les modes doux et améliorer l'offre dans les secteurs urbanisés



Chiffres-clés du Projet (premières propositions) :

- ❑ Produire environ 2 300 logements en 12 ans (soit 192 logements par an, contre 138 produits par an sur la période précédente)
 - Volonté de réaffirmer le positionnement de la ville de Romans-sur-Isère comme un pôle d'accueil résidentiel majeur (cf. orientation affichée dans tous les documents cadres de rang supérieur : Scot et PLH)
- ❑ Augmenter la compacité des formes d'habitat sans compromettre la qualité des opérations, l'insertion dans le paysage urbain, tout en prenant en compte le marché local de l'habitat
 - Des objectifs de densité importants affichés par le Scot et le PLH (50 logements à l'hectare) mais peu réalistes au regard des modes de faire actuels
 - Le projet ne met pas en avant la densité comme une fin en soi, mais il cherche avant tout à privilégier la qualité des opérations
 - Une densité moyenne de 45 logements/ha semble raisonnable dans ce contexte
- ❑ Maintenir entre 20 et 30 ha d'extensions pour les besoins en logements
 - Des obligations légales imposant une réduction de la consommation foncière : nécessité de réduire fortement les possibilités d'extensions par rapport au PLU actuel
 - Les extensions devront être justifiées au regard des besoins identifiés (forte vigilance de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture, du Scot, ... sur cette thématique)
- ❑ Conserver environ 28 ha pour l'accueil industriel et artisanal
 - Des orientations du Scot fixées à 20 ha sur 24 ans (correspondant à la durée de 2 PLU)
 - Une volonté politique affichée de conserver des marges de manœuvre afin de ne pas impacter la reprise économique.

13

DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

14

Débats :

Mme Isabelle Pagani remercie les services pour ce travail pertinent et fait l'intervention suivante :

« Les orientations du PADD sont très louables et vont globalement dans le bon sens. On ne peut qu'être d'accord avec les quatre ambitions mises en avant, à savoir :

- Développer une économie diversifiée en utilisant pleinement le potentiel de Romans,*
- Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux besoins en logements,*
- Garantir un cadre de vie de qualité et le bien-être des habitants, notamment en préservant les qualités environnementales de la commune,*
- Assurer une mobilité performante et durable au service de l'attractivité et de la qualité de vie.*

Le seul bémol que je peux apporter à cette trajectoire, c'est l'absence de la mise en avant de la transition écologique comme priorité pour notre ville. A l'heure où l'ensemble de la communauté scientifique tire la sonnette d'alarme pour que nos comportements changent pour sauver la planète, on aurait pu s'attendre que notre ville, par l'intermédiaire du PADD, se place pleinement dans cette logique.

A la lecture des orientations proposées, j'ai une question à vous poser : quand est ce que vous allez passer des paroles aux actes ? Quelques exemples : vous souhaitez conforter et développer le commerce de centre-ville et limiter le développement de centres commerciaux en périphérie : mais lors de ce conseil, vous vouliez présenter, elle a été retirée, une délibération permettant l'installation d'un centre commercial de plus de 8 000 m² à la Monnaie dans le cadre du projet de la SFAM.

Depuis le début de votre mandat, vous n'avez eu de cesse que de prendre des décisions fragilisant le commerce de centre-ville avec notamment la piétonisation de la place Maurice-Faure, le plan de stationnement, les travaux de la place Jean-Jaurès, etc.

Vous souhaitez ensuite conforter l'activité agricole en limitant l'extension urbaine. Nous partageons là aussi cette orientation. Mais avec le projet de la SFAM, la ville va devoir accueillir plus de 2 000 nouveaux salariés. Où allons-nous loger ses nouveaux habitants dans la mesure où le tènement Vincent d'Indy, autrefois consacré à de l'habitation, sera désormais consacré au projet de la SFAM ? Le PADD prévoit en conséquence que 50 à 70 hectares de terres agricoles vont disparaître au profit de l'urbanisation. C'est ainsi 2 300 logements nouveaux en 12 ans qui seront construits et seulement 50% sur l'existant.

Quid de la préservation des terres agricoles pourtant nécessaire pour la conservation d'une agriculture de qualité sur notre territoire.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, il est indiqué qu'il faut lutter contre la bétonisation pour éviter les îlots de chaleur. Or, depuis le début du mandat, vous n'avez fait que des places dites minérales : place Jean-Jaurès, Place aux Herbes, Place Perrot de Verdun. Le vert manque cruellement sur les places rénovées. On est très loin de l'objectif initial qui est de développer les points de verdure. Le développement des parcs urbains, des bâtiments végétalisés est pourtant nécessaire pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Vous évoquez par la suite la construction d'un 4ème pont sur l'Isère. Nous sommes parfaitement en accord avec cette orientation qui permettra de désengorger le pont des Allobroges et d'éviter à tout un flux de véhicules voulant aller sur Valence de contourner Romans. Ça permettra d'améliorer la qualité de l'air des romansais. Mais j'aimerais vous demander Madame Thoraval, quelles sont les avancées sur ce dossier depuis votre élection ?

Enfin, j'ai noté que vous souhaitiez optimiser l'offre de stationnement. Là aussi on ne peut que vous soutenir dans cette ambition. Je me réjouis que vous ayez changé d'avis sur le sujet car il y a encore peu, les cabinets de conseil que vous mandatiez défendaient l'inverse. Les commerçants romansais ont besoin d'une offre de stationnement conséquente. Mais là depuis votre élection, on ne compte plus le nombre de place de stationnement supprimé.

Pour conclure, je vous invite à mettre votre acte en conformité avec le PADD que vous présentez ce soir. »

M. Bernard Pinet est d'accord avec la plupart de ces orientations mais il se pose des questions quand aux moyens et la façon dont cela va être mis en œuvre. Il est d'accord pour favoriser la construction résidentielle mais il faut veiller à ne pas concentrer les habitations sur les mêmes lieux. Il ne faut pas mettre les moyens uniquement sur l'habitat dit de mixité, il faudra aussi des logements pour les personnes qui ont davantage de moyens. Fluidifier le réseau existant et repenser les axes de communication sont des bons points. Il faudrait présenter des accès de l'agglomération beaucoup plus esthétiques et plus pratiques, avec des doubles voies de délestage, car actuellement la circulation est concentrée sur des points précis. Le système de parking relais est à améliorer et à développer. Il faut prévoir des parkings de report en quantité plus importante pour permettre aux administrés et aux habitants des alentours de se rendre dans les commerces ou pour pouvoir accomplir des démarches administratives ou de santé. Actuellement, avec les gênes occasionnées, il y a des personnes qui sont poussées à l'extérieur de Romans. Pour favoriser l'artisanat, il faut donner des possibilités d'accès aux

commerces. Il y a les nuisances sonores, la pollution, la pollution aux ondes à prendre en compte. Il y a encore des efforts à fournir pour l'entretien et le nettoyage, des aménagements doivent être poursuivis pour lutter contre les risques d'inondations. Ce projet doit encore être complété pour essayer d'améliorer l'existant.

M. Denis Donger est d'accord avec les propos de Mme Isabelle Pagani : sur les 4 orientations générales, il aurait mis la 3ème en 1er, c'est à dire se tourner résolument vers la transition écologique afin de garantir un cadre de vie et de bien-être aux habitants. Il manque de concertation de citoyens sur ce document. Il est noté qu'il y aurait une seule réunion publique en amont et en aval, ce qui paraît très insuffisant.

Mme Martine Cavasse a remarqué cet automne le désolant paysage de la plaine romanaise qui donnait l'impression que l'hiver avait de l'avance. Cela est lié à la sécheresse et aux champs de maïs moissonnés précocement. Le maïs est une formidable plante mais il a besoin d'eau en plein été, lorsque la ressource est la plus rare. Elle demande quand est ce que l'on va garder l'eau pour les humains plutôt que pour le maïs. Elle rappelle que le principal débouché du maïs c'est l'alimentation animale. En élevage intensif, la production d'un kilo de bœuf absorbe, 13 500 litres d'eau, on en vient à une aberration d'une surconsommation de viande, mauvaise pour la planète et la santé.

La consommation de viande est la principale cause du réchauffement climatique, l'élevage intensif détruit plus de CO2 que l'ensemble des transports de la planète. Il vaudrait mieux taxer la viande que les carburants. Autre problème du maïs, cela pose des problèmes en termes d'infiltration de produits chimiques. Le réchauffement va plus vite que toutes les prévisions les plus alarmistes. L'agriculture dopée aux engrais de synthèse se généralise et épuise les sols, réduit la biodiversité cruciale pour la productivité de l'espèce. L'eau manquera et avec la chaleur, les rendements baissent alors que la population mondiale augmente.

Le maïs est aussi utilisé en culture intermédiaire, à d'autres fins, c'est ce que prévoit le nouveau projet de l'usine de méthanisation. Lors du conseil municipal de Granges les Beaumont du 25 septembre 2018, les conseillers ont réitéré leur refus de laisser l'accès à l'usine de méthanisation dans les chemins des Granges. M. Rozand a ainsi appliqué l'obligation qu'il avait : faire du maïs une culture intermédiaire, sans doute pour augmenter les entrants et pour nourrir celui de l'éleveur.

Les qualités environnementales des Balmes sont-elles augmentées par cette usine de méthanisation située à 600m d'une zone naturelle humide ? Mme Martine Cavasse demande ce que la commune peut faire pour préserver la ressource en eau par rapport à ce genre d'agriculture.

M. Philippe Labadens répond que la transition énergétique est une préoccupation importante. La méthanisation se fait dans le cadre de la transition énergétique. Concernant la bétonisation, quand on voit les perspectives de consommation de terres agricoles, on s'aperçoit que comparé à ce qui s'est fait les années passées, on est sur une réduction très sensible de la consommation des terres agricoles. Il y a une volonté de limiter au maximum la bétonisation. Les exigences de densité de logements imposées à la ville par le SCOT et le PLH, vont dans le sens de la préservation des terres agricoles. Dans une des modifications du PLU, la ville a imposé que sur chaque parcelle construite, il y ait au moins 40% de la surface non imperméabilisée afin de garder de la verdure et de la perméabilité des sols. Concernant la piétonisation de la place Faure, la place n'était pas encore piétonne que des magasins fermaient. Aujourd'hui, des boutiques ouvrent sur cette place, il y a une vie qui commence à reprendre. C'est le fruit du travail engagé depuis le début du mandat. 2 000 nouveaux emplois devraient arriver, c'est la raison pour laquelle la ville va accroître la construction de logements. Au lieu d'être à 138 logements par an, la ville envisage une perspective de 188 logements par an pour accueillir ces nouvelles familles.

Au niveau des réunions publiques, il y a eu des concertations, des ateliers auxquels le public et les associations concernées ont été invités. D'autres concertations seront organisées sur ce sujet.

S'agissant d'une information, la délibération n'appelle pas de vote.